

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1226

**EST** par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 mars 2018, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**N° 1226 *Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé, de façon à agrandir le secteur de zone résidentielle de forte densité « Rc-1 » au détriment du secteur de zone commerciale mixte « Cm-4 », lots 2760 189, 2760 191 et 2760 195 et de modifier les articles 6.3.2 « Garages privés et dépendances » et 7.10 « Dispositions particulières applicables aux zones industrielles " In " »***

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 21 mars 2018, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Le règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier